



Saint-Paulin
*2^{me} municipalité plus
attentive aux personnes*

Municipalité Saint-Paulin
2873, rue Laflèche
Saint-Paulin (Québec)
J0K 3G0

RAPPEL

AVIS AUX ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

Les travaux de la commission de révision de la liste électorale municipale se sont terminés le 21 octobre 2025. Cette liste révisée par la commission sera utilisée lors du scrutin du 2 novembre 2025.

Seuls les électrices et les électeurs inscrits sur cette liste auront le droit de voter, soit au vote par anticipation ou au vote le jour du scrutin.

Si vous désirez vérifier si votre nom apparaît à la liste électorale, **une liste électorale est disponible pour vérification à la réception de l'Hôtel de Ville** situé au 2873, rue Laflèche à Saint-Paulin, Québec. Les heures d'ouverture étant les suivantes : de 10h à 15h tous les jours du lundi au vendredi, à l'exclusion du jeudi où l'ouverture est prolongée de 10h à 18h.

POUR QUELS POSTES VOTE-T-ON ?

Une élection aura lieu pour les postes suivants. Voici les personnes candidates :

Poste de maire

- Martin Dupuis
- Marc-André Lessard
- Mario Lessard

Poste de conseillère / conseiller - Siège #2

- Jacques Frappier
- Nancy Morin

Poste de conseillère / conseiller - Siège #5

- Michel Beaumier
- Martine Noel

OÙ ET QUAND VOTER

L'électeur pourra exercer son droit de vote, à son choix, aux dates suivantes :

- **Jour de vote par anticipation :**
 - Dimanche le 26 octobre 2025, de 12 h (midi) à 20 h
- **Jour du scrutin :**
 - Dimanche le 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h

Le vote à l'occasion de ces deux journées sera effectué sur les mêmes lieux, soit le **Centre multiservices Réal-U.-Guimond, situé au 3051 rue Bergeron, Saint-Paulin, Québec.**

*** Prenez bonne note que dans la nuit du samedi 1er novembre au dimanche 2 novembre 2025, il y a un changement d'heure par un retour à l'heure normale de l'Est (vous bénéficierez d'une heure de sommeil de plus).**

QUOI APPORTER POUR VOTER (PIÈCE D'IDENTITÉ)

Avant de voter, les électrices et les électeurs doivent établir leur identité à l'aide de l'une des pièces d'identité suivantes:

- Permis de conduire du Québec ;
- Carte d'assurance maladie du Québec ;
- Passeport canadien ;

- Certificat de statut d'Indien ;
- Carte d'identité des Forces canadiennes.

DÉPOUILLEMENT ET RÉSULTATS

Le dépouillement des votes débutera lorsque le dernier électeur présent sur le lieu de votation à 20 h, le 2 novembre, aura exercé son droit de vote.

Les résultats seront annoncés dans les environs de 22 h sur les lieux de votation. Ils seront également publicisés en ligne sur le site d'Élections Québec ainsi que sur la plateforme du site web de la municipalité.

Le présent avis est donné conformément à la Loi par le président d'élection soussigné.

Lieu : Saint-Paulin Date : 2025 octobre 23



Jean Lacroix, avocat et Président d'élection